



LA CARTE VIVACITE

Objectif de la carte :

Permettre aux hérouvillais de bénéficier des différentes aides de la ville par un seul support : la carte Vivacité.

Bénéficiaires de la carte VIVACITE :

Les enfants et les jeunes jusqu'à 21 ans : scolarisés (lycées, étudiants, apprentis), non scolarisés (stagiaires, sans emploi) et non salariés domiciliés chez leurs parents à Hérouville Saint-Clair.

Modalités

Dorénavant, la carte Vivacité est calculée en fonction du quotient familial CAF de la famille. La tranche prend effet au **premier jour du trimestre suivant** la date de demande ou de renouvellement.

Tranche	Quotient calculé par la CAF
Bleue	0 à 430
Rouge	430.01 à 555
Jaune	555.01 à 680
Verte	680.01 à 805
Orange	805.01 à 930
Blanche	930.01 à +

La carte Vivacité est à constituer une fois par an par l'intermédiaire du dossier unique d'inscription aux services de la ville.

Cette carte **doit être révisée en cas de changement de situation** en s'adressant au Service Action Sociale du CCAS ou par l'intermédiaire du portail famille de la ville.

RESTAURATION SCOLAIRE :

L'inscription au service de restauration scolaire vaut pour les quatre jours de la semaine, sur toute l'année scolaire. La tarification est établie sur une base forfaitaire mensuelle, modulée en fonction des tranches de quotient familial pour les familles hérouvillaises.

Les aides sont allouées dans les limites des tranches suivantes :

-Pour les écoles publiques : Gratuité de la restauration scolaire pour les tranches Bleue et Rouge et réduction sur le prix mensuel pour les tranches Jaune, Verte et Orange

Tranches	Forfait mensuel ville 2015/2016	Montant de la participation du CCAS	Charge mensuelle pour les familles
Bleue	14.28€	14.28€	Gratuité
Rouge	22.68€	22.68€	Gratuité
Jaune	31.08€	0€	31.08€
Verte	39.48€	0€	39.48€
Orange	47.88€	0€	47.88€
Blanche	56.28€	0€	56.28€

A titre indicatif, le coût de revient par repas pour la ville s'élève à 7.26€ soit 101.64€ par enfant pour un mois de restauration scolaire et 1016.40€ par année scolaire.

-Pour les écoles privées Saint-Michel et Charles Péguy : Participation du CCAS à déduire sur le prix d'un repas pour les tranches Bleue, Rouge, Jaune et Verte.

Tranches	Participation du CCAS déduite sur le prix d'un repas 2015/2016
Bleue	3.42€
Rouge	3.42€
Jaune	1.20€
Verte	0.60€

ACTIVITES SPORTIVES ET CULTURELLES :

-Activités sportives et culturelles proposées par les associations hérauvillaises :

Pour les tranches Bleue, Rouge, Jaune et Verte, participation du CCAS à concurrence de deux activités par enfant ou jeune jusqu'à 21 ans sur la base de deux activités par an et par enfant ou jeunes dans la limite d'un montant maximum de cotisation de 130€chacune.

Tranche	Taux de prise en charge par le CCAS
Bleue	85%
Rouge	65%
Jaune	45%
Verte	25%

Présenter la carte en cours de validité à l'association au moment de l'inscription.

Les remboursements des participations du CCAS concernant la piscine s'effectuent sur présentation des factures dans un délai de 3 mois et sur la base de la tranche en cours de validité au moment de la facturation de l'activité.

-Participation Ecole de musique :

Pour les tranches Bleue, Rouge, Jaune et Verte, participation du CCAS sur les cours proposés par l'Ecole de Musique d'Hérouville.

*Tarifs 2015/2016 Ecole de Musique : -201.74€ pour 1 enfant
-153.05€ à partir du 2^e enfant*

Tranches	Forfait CCAS 2015/2016			
	Participation CCAS 1 ^{er} enfant	Reste à charge familles 1 ^{er} enfant	Participation CCAS 2 ^{ème} enfant	Reste à charge famille 2 ^{ème} enfant
Bleue	156.74€	45€	117.05€	36€
Rouge	126.74€	75€	93.05€	60€
Jaune	96.74€	105€	69.05€	84€
Verte	66.74€	135€	45.05€	108€

En ce qui concerne le prêt d'instrument de musique, le CCAS prend en charge la location d'un montant maximum de 130€par enfant et par an à hauteur de 25% à 85% en fonction de la tranche de quotient.

-Activités PAJ et séjours vacances :

Participation du CCAS variant en fonction de la tranche et du type de séjour sur présentation de la carte Vivacité en cours de validité auprès de l'organisme ou de l'instruction d'un dossier auprès du service Action Sociale du CCAS.

-Mercredi Educatifs avec repas

Participation du CCAS aux accueils périscolaires du mercredi proposés par le prestataire choisi par la ville en fonction de la tranche.

Tranche	Forfait mensuel ville	Participation CCAS	Reste à charge famille
Bleue	18€	3€	15€
Rouge	21€	2€	19€
Jaune	24€	1€	23€

Pour tout renseignement :

Centre Communal d'Action Sociale

Service Action Sociale

02.31.45.33.99

[**accueil-ccas@herouville.net**](mailto:accueil-ccas@herouville.net)

Lundi, Mercredi, Jeudi : 9h-12h 13h30-17h

Mardi, Vendredi : 9h30-12h 13h30-17h